



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **DOSSIER DE PRESSE**

LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

**18/11/2021**

# Sommaire

<b>Chiffres clés</b> de l'académie de Grenoble	3
<b>1</b> La Politique nationale	4
La prévalence du harcèlement entre élèves en France	4
Les cyberviolences	4
<b>2</b> La stratégie de lutte contre le harcèlement	6
Axe 1 : Sensibiliser	6
Axe 2 : Prévenir	7
Axe 3 : Former	8
Axe 4 : Prendre en charge	10
<b>3</b> Un plan NAH consolidé	11
Le programme pHARe : La lutte contre le harcèlement est l'affaire de tous	11
Les 4 objectifs	11
En pratique dans l'académie de Grenoble	12

# Chiffres clés de l'académie de Grenoble

## Les élèves



**634 327**

écoliers, collégiens et lycéens  
de l'académie de Grenoble

**336 722** élèves  
du premier degré

**297 605** élèves  
du second degré

## Les enseignants



**36 850**

agents de l'éducation nationale  
enseignant à des élèves des premier  
et second degrés



## Personnes ressoucrs harcèlement scolaire

- 1** référents académique « Non au harcèlement »
- 3 à 8** référents départementaux « Non au harcèlement »
- 288** personnes ressources « Non au harcèlement »
- 158** Ambassadeurs « Non au harcèlement »



## Les écoles et établissements scolaires

écoles et établissements du  
second degré publics et privés

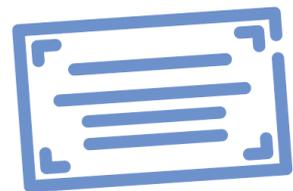
**3 271**

**2 764** écoles

**327** collèges

**180** lycées et Erea

## Faits d'harcèlements



2019-2020

**101\*** situations ont été traitées

**47** faits relevés dans le 1er degré

**54** faits relevés dans le 2nd degré

2020-2021

**152\*** situations ont été traitées

**61** faits relevés dans le 1er degré

**98** faits relevés dans le 2nd degré

**98** appels nationaux

**54** appels académiques

**7** sollicitations directes à Mme la rectrice

**21** cas enregistrés comme cyber-harcèlement aussi bien  
en 2019-2020 que 2020-2021

\*Faits déclaré et traité via la plateforme «Non Harcèlement»

# 1. La Politique nationale

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a placé la lutte contre le harcèlement scolaire en tête de ses priorités en conduisant **une politique publique volontariste et ambitieuse** de lutte et de prévention contre toutes les formes de harcèlement.

**Cette politique s'organise autour de 4 axes :**

- Sensibiliser
- Prévenir
- Former
- Prendre en charge

Cet engagement est inscrit dans la loi «Pour une École de la confiance» qui fait de la lutte contre le harcèlement un principe de droit à l'éducation. **La volonté d'éradiquer ce phénomène**, qui touche chaque année un peu plus de **5 % de la population scolaire**, a été réaffirmée à plusieurs occasions par le ministre.

La complexité des phénomènes de harcèlement en ligne nous conduit à proposer **des solutions renouvelées car l'école doit être avant tout un lieu de confiance, de respect d'autrui et de bien-être.**

## La prévalence du harcèlement entre élèves en France

>> En primaire, le harcèlement touche 12 % des élèves, dont 5 % de manière sévère à très sévère.

>> Au collège, 5,6 % d'élèves, au lieu de 7 % en 2015, âgés de 11 à 15 ans, déclarent un nombre d'atteintes pouvant s'apparenter à du harcèlement.

>> Au lycée, le harcèlement touche 4,1 % des 15-18 ans dont 1,4 % de manière sévère à très sévère.

## Les cyberviolences

Dans le monde, nous savons que des millions de filles et de garçons, de plus en plus jeunes, sont exposés aux phénomènes de harcèlement entre élèves. Ces violences ont pris une nouvelle ampleur ces dernières années, notamment en raison d'usages numériques non appropriés. La cyberviolence ne peut plus être déconnectée des violences subies dans le cadre scolaire puisqu'elle se propage très souvent par la diffusion entre pairs. De plus, la sphère numérique augmente les risques d'une banalisation des faits de sexisme ordinaire, qui exposent davantage les filles.

# 10 NOUVELLES MESURES POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES



Mesure effective

**INSCRIRE** dans le Code de l'éducation le droit des enfants à suivre une scolarité sans harcèlement



Mesure effective

**AIDER** les écoles et les établissements via un réseau départemental d'intervention en cas de situation de harcèlement complexe



Expérimentation en cours

**PROPOSER** un programme anti-harcèlement clé en main aux écoles et aux collèges

- + Équipe ressource formée à la prise en charge des situations de harcèlement
- + 10 h d'apprentissages par an pour les élèves des cycles 2, 3 et 4
- + Mallettes pédagogiques pour les enseignants et les élèves ambassadeurs
- + Kit d'information à distribuer aux parents d'élèves
- = Label NonAuHarcèlement



Mesure effective

**S'APPUYER** sur un comité d'experts national contre le harcèlement pour enrichir les contenus diffusés aux personnels, aux élèves et aux familles



À venir

**CRÉER** une plateforme nationale pour identifier les intervenants à contacter dans le cadre d'actions de prévention (associations, etc.)



CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

Mesure effective

**MESURER** la qualité du climat scolaire, en incluant explicitement le harcèlement, dans l'évaluation des établissements



Mesure effective

**INSTITUER** dès le CP un prix Non au harcèlement  
**LANCER** une campagne de communication pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré



En cours

**FORMER** l'ensemble des acteurs à la prévention du harcèlement



Mesure effective

**ORGANISER** en France une conférence internationale

**PRENDRE** l'initiative d'une convention internationale d'engagement des pays contre le harcèlement entre élèves



Mesure effective

**ÉTENDRE** les horaires de la plateforme Net écoute dédiée au cyberharcèlement

0800 200 000

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



NON AU HARCÈLEMENT

# 2. La stratégie française de lutte contre le harcèlement entre élèves

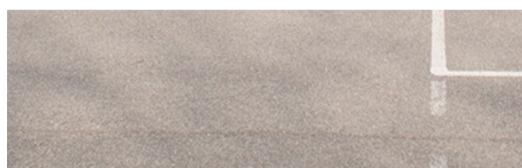
## Axe 1 : Sensibiliser

**Sensibiliser pour mobiliser les personnels, les élèves, les familles, les partenaires et plus largement la société civile.**

### 18 novembre : Journée national « Non au Harcèlement »

Lors de la 40ème Conférence générale, en novembre 2019, les États membres de l'UNESCO ont déclaré le premier jeudi de novembre, Journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire, y compris le cyberharcèlement. Avec le Mexique et le Maroc, la France est à l'initiative de la création de cette Journée qui vise à sensibiliser, à l'échelle mondiale, au problème de la violence en ligne et du cyberharcèlement, à ses conséquences et à la nécessité d'y remédier.

La Journée nationale de mobilisation contre le harcèlement à l'école, le premier jeudi qui suit les vacances d'automne, devenue journée mondiale, invite les écoles et les établissements à s'engager dans des actions de sensibilisation et d'information. Cette journée est l'occasion de présenter le clip de campagne autour d'une problématique ciblée et le dossier pédagogique afférent.



## Axe 2 : Prévenir

**Prévenir avec une cohérence des actions et des solutions renouvelées.**

### Un concours pas comme les autres : « Non au harcèlement »

Le concours NAH est un des axes forts de la politique publique conduite par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Chaque réalisation est le fruit d'un travail collectif et est adossée à une fiche pédagogique, présentant la démarche suivie pour sa création, et d'une fiche présentant le plan de prévention du harcèlement que les structures participantes déploient dans l'établissement pour agir à long terme dans un cadre global d'amélioration du climat scolaire. 45 968 élèves et 2 587 personnels ont présenté, lors de la précédente édition, près de 1 500 productions remarquables.

### Un prix pour la lutte contre le harcèlement à l'école

Le prix «Non au harcèlement» a pour objectifs de :

- Sensibiliser enfants et adultes au harcèlement à l'école et au cyberharcèlement
- Donner la parole aux enfants et aux jeunes en les rendant acteurs de la prévention
- Inciter à la mise en place de projet pérenne dans les écoles, établissements et structures concernés

Ce prix récompense les projets collectifs dénonçant ce phénomène ou proposant des solutions pour lutter contre le harcèlement entre pairs. Il est organisé avec le soutien de la MAE.

Pour les 5e-3e et lycéens, deux prix spéciaux seront remis, au niveau national, pour des projets traitant du harcèlement sexiste et sexuel.

## Retrouvez tous les lauréats de 2021

>> 11 Catégories

>> De la primaire au lycée



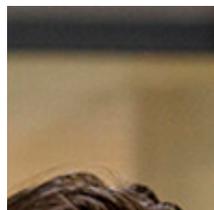
## Axe 3 : Former

### Former pour repérer très tôt et casser le processus de harcèlement et de cyberharcèlement

>> La constitution d'une équipe ressources dans chaque collège et circonscription d'école, pilotée et concertée en direction des individus impliqués : les victimes et leurs familles, les témoins, les auteurs, la classe concernée et l'établissement.

>> La proposition d'un module universel de formation dispensé au sein des instituts supérieurs de formation des personnels. L'harmonisation des pratiques chez tous les adultes en lien direct avec les enfants.

>> La généralisation de la formation des ambassadeurs lycéens et collégiens contre le harcèlement et le cyberharcèlement. À leur tour, ils deviennent acteurs de la prévention en contribuant à former leurs camarades dans leur lycée et les établissements du bassin. La sensibilisation aux phénomènes de harcèlement, par la transmission des valeurs de respect et de tolérance, va permettre aux élèves d'adopter les bonnes postures consistant à se positionner aux côtés de l'élève-victime, à alerter les adultes pour se mettre sous leur protection.



## ZOOM SUR LES AMBASSADEURS COLLÉGIENS

La mobilisation d'élèves volontaires, appelés « ambassadeurs contre le harcèlement », a des résultats significatifs, puisqu'ils forment leurs pairs et initient des actions de prévention auprès de leurs camarades ou d'autres élèves des collèges et écoles alentours. La désignation de référents adultes à ce projet conditionne la réussite et la pérennité du dispositif. Une formation est dispensée aux élèves et aux adultes investis dans ce projet.



# TOUS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT !

Tous les élèves volontaires peuvent devenir ambassadeurs contre le harcèlement et s'engager dans des actions de prévention.



## POUR ROMPRE LA LOI DU SILENCE



- **SENSIBILISER** les élèves
- **REPÉRER** les signes du harcèlement
- **CONVAINCRE** les victimes d'en parler

## POUR AGIR EN ÉQUIPE



- **SE FORMER** à la question du harcèlement entre élèves
- **COOPÉRER** avec les élèves élus au CVC ou CVL
- **ASSOCIER** les adultes

## POUR SUSCITER LA MOBILISATION DE TOUS



- **ORGANISER** des actions de prévention
- **PARTICIPER** au concours Non au harcèlement (NAH)
- **CRÉER** une affiche, un slogan, un hashtag, etc.

## QUI CONTACTER POUR DEVENIR AMBASSADEUR ?

- ✓ Professeur principal
- ✓ CPE
- ✓ Chef d'établissement

**NON AU HARCÈLEMENT**

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS  
APPELEZ LE

**3020** Service & appel  
gratuits

## Axe 4 : Prendre en charge

### Prendre en charge les situations dès les premières manifestations des signes de harcèlement

>> Deux lignes nationales de soutien : le 3020, numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles, des victimes et le 0800 200 000 (cyberviolences) avec des procédures de signalement exclusives et accélérées des comportements et contenus indésirables observés sur ces réseaux de communication, notamment constitutifs de cyberharcèlement.

>> 335 référents harcèlement au niveau académique et départemental supervisent et coordonnent, sur site dans les cas les plus complexes, les actions pour résoudre les situations de harcèlement signalées, grâce à la plateforme du 3020 via une application numérique sécurisée. Ils mettent en œuvre le plan d'action académique NAH.

>> Des équipes ressources dans chaque collège et circonscription d'écoles, formées aux méthodes spécifiques, activent le protocole de prise en charge.

>> Une cellule NAH au sein du ministère met en œuvre et coordonne les actions de la politique publique.

## ZOOM SUR LES RÉFÉRENTS HARCÈLEMENT

Les 335 référents harcèlement (2 par académie, 3 par département) sont répartis sur tout le territoire national pour sensibiliser, accompagner et former. Ils supervisent et coordonnent les actions pour résoudre les situations de harcèlement signalées grâce la plateforme du 3020, à la ligne académique dédiée, aux courriers et demandes effectuées par les familles

# 3. Un plan NAH consolidé

Le programme pHARe : La lutte contre le harcèlement est l'affaire de tous

Expérimenté depuis 2 ans dans 6 académies, le programme de lutte contre le harcèlement « pHARE » est généralisé à l'ensemble du territoire depuis la rentrée 2021, avec une mise en œuvre progressive pour les écoles et des collèges.

**pHARE est un programme de prévention du harcèlement** qui dote les établissements d'une stratégie globale d'intervention dans la lutte contre le harcèlement.

Celui-ci poursuit 4 objectifs :

- Doter toutes les écoles et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient ;
- Assurer la sécurité et le bien être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire ;
- Apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et prévisibilité de l'action publique ;
- Permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement.

## En pratique dans l'académie de Grenoble

- Tous les établissements devront se doter d'ambassadeurs «non au harcèlement»
- Dans tous les établissements, les comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement se mobiliseront sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux propre à chacun et de déterminer un plan d'action ;
- Les instances de démocratie scolaire – conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne – seront également, partout, invitées à s'emparer du sujet ;
- Les écoles et établissements constitueront une équipe pluri-catégorielle, qui sera formée à la prise en charge spécifique du harcèlement, et des modules en ligne seront mis à disposition des élèves. Ainsi, les élèves de ces écoles et établissements pourront compter sur une équipe d'adultes protectrice ;
- Les parents seront associés à cette démarche à travers des ateliers.

En lien étroit avec les partenaires, les académies accompagneront les écoles et les établissements avec un plan de formation pour décliner cette ambition au service du bien-être des élèves et du respect d'autrui.

## Pour la rentrée 2021,

l'académie de Grenoble a fait le choix de déployer, dans une logique de réseau à partir d'une circonscription, le programme pHARe aux écoles et collèges volontaires. Ainsi, c'est **1 circonscription par département engagée pour un total de 250 écoles et 29 collèges.**

Dès cette rentrée scolaire l'ensemble des écoles et collèges de l'académie rentrent progressivement dans le programme pHARe d'ici à la fin de l'année.

### A ce jour, ce sont :

**Ardèche** : 6 collèges, 1 circonscription du 1er degré soit 56 écoles.

**Drôme** : 4 collèges, 1 circonscription du 1er degré soit 53 écoles

**Isère** : 5 collèges, 1 circonscription du 1er degré soit 38 écoles

**Savoie** : 7 collèges, 1 circonscription du 1er degré soit 59 écoles

**Haute-Savoie** : 7 collèges, 1 circonscription du 1er degré soit 53 écoles

La réussite de ce programme repose sur la **professionnalisation des acteurs, notamment dans le repérage et le traitement des situations de harcèlement.**

Pour ce faire, chaque établissement et chaque circonscription constituera une équipe ressource qui **bénéficiera d'un programme de formation.** Tous pourront s'appuyer sur leurs référents départementaux représentés par les conseillers techniques des secteurs médicaux sociaux, de chefs d'établissements et d'inspecteurs de l'Éducation nationale 1er degré.

La mise en place de pHARe mobilise **l'ensemble de la communauté éducative** par son approche systémique du climat scolaire; les stratégies collectives sont un **levier pour améliorer les relations entre pairs et favoriser le bien être à l'école pour tous les acteurs.**

Par ailleurs, l'académie compte **42 établissements, collèges et lycées qui ont mis en place le dispositif sentinelle** (des élèves sensibilisés au phénomène de harcèlement et spécialement formés pour repérer au sein de l'établissement les signaux faibles du harcèlement) et **158 lycéens-ambassadeurs capables d'animer des actions de prévention du harcèlement auprès de leurs pairs.**